★ Année 1947. — N° 120 A.N. Le Numéro : 3 francs. Dimanche 23 Novembre 1947. ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 300 fr. ; ÉTRANGER : 700 fr.
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

1re LÉGISLATURE

SESSION DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 174e SÉANCE

Séance du Samedi 22 Novembre 1947.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Communication de M. le président.

Suspension et reprise de la séance.

3. — Communications de M. le Président de la République et de M. le président du conseil désigné.

4. — Investiture de M. le président du conseil désigné : MM. Robert Schuman, président du conseil désigné ; Jacques Duclos, Ramadier, Georges Bidault.

Motion d'investiture présentée par M. Lecourt.

Explication de vote : M. Charles Lussy.

Adoption, au scrutin vérifié, de la motion d'investiture.

5. — Règlement de l'ordre du jour : MM. Barangé, rapporteur général ; R. Schuman, président du conseil ; Bour.

Fixation de la prochaine séance à mardi matin.

6. — Renvoi à une commission.

7. — Dépôt de projets de loi.

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 21 novembre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Mesdames, messieurs, je suis autorisé à penser qu'à dix-huit heures, j'aurai à vous communiquer une lettre de M. le Président de la République et une lettre de M. le président du conseil désigné.

Je propose donc à l'Assemblée de suspendre la séance et de la reprendre à dix-huit heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures cinq minutes, est reprise à dix-huit heures vingt minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

COMMUNICATIONS DE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE

M. le président. J'ai reçu de M. le Président de la République la communication suivante :

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45, alinéa 1er, de la Constitution du 27 octobre 1946, je désigne M. Robert Schuman comme président du conseil.

« Je vous prie de bien vouloir en informer l'Assemblée nationale et d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« Fait à Paris, le 22 novembre 1947.

« *Le Président de la République,*
« VINCENT AURIOL ».

D'autre part, j'ai reçu de M. Robert Schuman, président du conseil désigné, la lettre suivante :

Paris, le 22 novembre 1947.

« Monsieur le président,

« M. le Président de la République m'ayant désigné pour constituer le Gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir en informer l'Assemblée.

« Je me présenterai devant elle, à la prochaine séance, à l'heure qui lui conviendra, pour lui soumettre le programme et la politique du cabinet que je me propose de constituer et lui demander sa confiance.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

« ROBERT SCHUMAN ».

— 4 —

INVESTITURE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE

M. le président. Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution, je donne la parole à M. Robert Schuman, président du conseil désigné, pour soumettre à l'Assemblée nationale le programme et la politique du cabinet qu'il se propose de constituer. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. Robert Schuman, *président du conseil désigné.* Mesdames, messieurs, la situation est sérieuse. Elle requiert que la France ait un Gouvernement. La vacance du pouvoir ne peut être prolongée.

L'impératif de la majorité constitutionnelle n'a malheureusement pas permis que le problème fût résolu dès hier.

Le nom qui avait été proposé à vos suffrages est entouré du respect et de l'estime unanime de l'Assemblée. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur de nombreux bancs à droite.*)

L'homme qui, à l'invitation de M. le Président de la République, se présente aujourd'hui devant vous, entend parler net et, si votre confiance lui est accordée, agir vite.

Toute l'œuvre du Gouvernement doit être dominée par un seul souci: sauver la République; car ce souci contient tous les autres. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Sauver la République, c'est défendre la liberté, toutes les libertés; c'est mettre un terme à l'exploitation politique de la détresse. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est donc, par la réalisation d'une véritable démocratie sociale, faire le départ entre des mouvements revendicatifs légitimes, exercés dans le cadre de la loi, et des entreprises factieuses synchronisées à travers l'Europe. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur de nombreux bancs à droite.*)

Mais, c'est aussi, et dans le même temps, combattre la misère et les injustices sociales aussi vigoureusement, aussi rapidement que le permettent les ressources actuelles de la nation. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Défendre la République, c'est donc susciter un sursaut pour porter au maximum l'effort de production de notre peuple, spécialement dans le domaine agricole. C'est, en même temps, favoriser l'initiative privée et assainir les entreprises nationales.

C'est aussi, dans la plénitude de son indépendance, assurer à la France les concours extérieurs qui lui sont indispensables et dont le Gouvernement accepterait volontiers que l'origine ne fût pas unique. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Défendre la République, c'est déclarer la guerre à l'inflation; c'est voter à temps un budget équilibré; c'est aussi, c'est avant tout, mobiliser la nation entière contre la hausse des prix, avec le concours des organisations syndicales et professionnelles. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur de nombreux bancs à droite.*)

Défendre la République, c'est assurer l'unité et l'intégrité de l'Union française, à laquelle s'attachent tant d'espérances, pour laquelle furent et sont encore consentis tant de sacrifices. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'œuvre du gouvernement d'hier sera donc continuée par le gouvernement de demain, jusqu'au règlement pacifique des douloureux conflits qui subsistent.

Défendre la République, c'est assurer la permanence de la politique étrangère de la France. Nous ne croyons pas que la guerre soit fatale. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*) Rien ne sera fait par nous qui puisse approfondir la cassure du monde. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Devant les graves nécessités de l'heure, la nation n'a qu'une préoccupation, celle d'être gouvernée. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Gouverner, c'est affirmer l'autorité de l'Etat, c'est-à-dire maintenir l'ordre public, assurer la stricte exécution des décisions gouvernementales et le respect de la loi. (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*)

La nation attend un gouvernement associant à une œuvre commune les hommes qui, fidèles les uns et les autres à leurs convictions personnelles, sont prêts à tout subordonner aux exigences immédiates du salut public. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur de nombreux bancs à droite.*)

Pour relever le pays de ses ruines matérielles et morales — celles-ci ne sont pas moindres que celles-là — il faut requérir le concours actif de toutes les classes sociales, sans aucune exception. Il n'est pas trop de tous les Français pour sauver la France. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La majorité qui soutiendra le Gouvernement ne devra pas avoir d'autres limites que celles qu'implique la sauvegarde des principes démocratiques et de l'indépendance nationale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ne s'en trouveront exclus que ceux qui méprisent la légalité républicaine et ceux qui, pratiquant la politique du pire, s'excluront eux-mêmes. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je ne pourrai, d'ailleurs, assumer la tâche pour laquelle j'ai été désigné que si les groupes de cette Assemblée disposés à m'appuyer de leurs suffrages sont prêts aussi à répondre éventuellement à mon appel pour participer au Gouvernement.

Ce gouvernement s'adressera à tous les travailleurs pour que prenne fin l'agitation sociale.

La grève est une arme légale mais dangereuse, qui ne saurait être utilisée légitimement qu'en ultime recours. Elle ne sera pas rentable pour ceux qui l'emploieront inconsidérément ou à des fins politiques. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur de nombreux bancs à droite.*)

Le Gouvernement fera appel aussi à tous ceux qui ont la lourde responsabilité d'informer et de guider l'opinion.

Mesdames, messieurs, plaçons nos pensées et nos actes dans les hautes perspectives du destin national. Faisons taire les voix de l'égoïsme, du ressentiment et de la division. La France le mérite bien ! (*Au centre, à gauche et sur de nombreux bancs à droite, les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos, sur la déclaration de M. le président du conseil désigné. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, après l'échec de M. Léon Blum, on a fait diligence à l'Elysée.

Certes, nous n'avons pas été consultés, mais nous sommes en présence d'un nouveau président du conseil désigné. Et aujourd'hui, il ne s'agit pas d'un représentant du parti socialiste.

Les rêves de M. Guy Mollet se sont évanouis. « Adieu veau, vache, cochon, couvée... » (*Rires et exclamations à gauche et au centre.*)

Mais nous ne sortons pas des sentiers suivis depuis la libération. La lignée Gouin-Blum-Ramadier cède la place à l'autre lignée, dont M. Georges Bidault a été jusqu'ici l'unique représentant.

Ainsi, les finances menant à tout, voici M. Robert Schuman désigné par M. le Président de la République.

Je ne surprendrai personne en disant que le groupe communiste ne votera pas l'investiture que nous demande M. le président du conseil désigné. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Applaudissements et rires au centre et à gauche.*)

Evidemment, M. Robert Schuman ne se présente pas devant nous avec des idées extraordinaires. Il ne tient pas à apparaître comme un novateur en matière politique. De ce point de vue, il est plutôt l'homme des demi-teintes que celui des couleurs voyantes.

Mais ce serait une erreur de croire qu'il n'y a pas une ligne de continuité dans la politique de M. Robert Schuman.

Si mes souvenirs sont exacts, M. Robert Schuman eut des démêlés avec le petit groupe des démocrates populaires qui siégeait à la Chambre des députés. C'était au moment de Munich. Il y avait dans ce groupe des adversaires de Munich et, je crois me le rappeler, M. Robert Schuman n'était pas de ceux-là à cette époque. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je n'apprendrai rien non plus à personne en disant qu'il ne fut pas de ceux qui, à Vichy, votèrent contre Pétain. Comment l'aurait-il fait puisqu'il était lui-même au Gouvernement. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je me borne à rappeler ces faits en regrettant que les événements d'aujourd'hui nous amènent à évoquer ces tristes événements d'hier.

M. Paul Ramadier. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Duclos ?

M. Jacques Duclos. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Ramadier, avec la permission de l'orateur.

M. Paul Ramadier. Monsieur Duclos, je voudrais également que vous rappeliez à cette Assemblée que, le 14 septembre 1940, M. Robert Schuman était arrêté par la Gestapo, qu'il fut l'un des premiers hommes politiques arrêtés par les Allemands... (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et à droite. — Les députés siégeant sur ces bancs se lèvent.*)

Voix nombreuses à l'extrême gauche. Et les autres ?

M. Paul Ramadier. ... et que, depuis cette date, jusqu'à la libération, M. Schuman a été trouvé par tous les résistants sur tous les chemins de la résistance à l'oppresseur et à l'invasion. (*Applaudissements prolongés au centre, à gauche et à droite. — Les députés siégeant sur ces bancs se tournent vers M. Ramadier et applaudissent.*)

M. Florimond Bonte. Il était avec Pétain ! (*Exclamations au centre et sur divers bancs.*)

M. Pierre Hervé. Il était ministre de Pétain ! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations au centre et à droite.*)

M. Michel Peytel. Demandez donc à M. Billoux où il était à cette époque (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Ainsi donc M. Robert Schuman nous demande notre investiture et il se présente en quelque sorte à nous comme le sauveur de notre économie et de notre monnaie. Nous ne croyons pas à la vertu salvatrice d'un homme.

Au centre. Staline! Staline!

M. Jacques Duclos. Comme nous le dit un vieux chant qui, parti de France, a fait le tour du monde, il n'est pas de sauveur suprême. Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes. (*Interruptions au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est du peuple que tout dépend et c'est au peuple qu'il faut tout ramener. Et ici se pose une question: la politique incarnée par M. Schuman peut-elle correspondre aux besoins et aux sentiments du peuple de notre pays ?

Au centre. Oui! Oui!

M. Jacques Duclos. A cette question, nous croyons pouvoir répondre: Non.

C'est bien notre droit, on en conviendra.

M. Marcel Roclore. Certainement .

M. Jacques Duclos. Nous savons par exemple que M. Robert Schuman s'est opposé, dans la dernière période, à toute solution favorable aux légitimes revendications des masses laborieuses et il est indiscutable que le président du conseil désigné incarne une politique hostile aux ouvriers et aux travailleurs de la fonction publique et à l'ensemble des masses laborieuses. (*Protestations au centre et sur de nombreux bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Personne n'a oublié les mesures financières de M. Schuman, votées en juin dernier, mesures qui frappaient les larges masses et ne frappaient pas comme elles auraient dû le faire les puissances d'argent.

Vous symbolisez, monsieur Robert Schuman, que vous le vouliez ou non, une politique d'impôts trop lourds pour les salariés, en raison de la superposition de l'impôt sur le revenu à l'impôt sur les traitements et salaires, ce qui constitue une iniquité que nous avons déjà dénoncée dans cette Assemblée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Joseph Denais. C'est vous qui avez voulu l'impôt sur le revenu.

M. Jacques Duclos. En outre, la fiscalité à laquelle s'attache le nom de M. Schuman devient de plus en plus lourde pour les boutiquiers et les artisans.

Dans les villages de France, l'inquisition fiscale fait déjà son apparition. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre.*)

M. René Coty. C'est de la démagogie réactionnaire!

M. Jacques Duclos. C'est une politique de réaction que fera le Gouvernement de demain si M. Robert Schuman le constitue, c'est-à-dire une politique qui correspondra peut-être au vœu des potentats américains mais pas aux besoins de notre pays. (*Exclamations a gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le plan des magnats américains est de détruire notre industrie au bénéfice de leurs propres industries. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette politique vise en définitive à plonger nos travailleurs dans le chômage pour les mater par la misère. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Leur politique consiste à ruiner nos boutiquiers et artisans.

M. Pierre André. Vous les condamnez au chômage en organisant la grève.

M. Georges Bidault. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Duclos ?

M. Jacques Duclos. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Bidault, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Georges Bidault. Je demande simplement la permission de rappeler — ce qui a été annoncé hier en très peu de lignes dans les journaux — que j'ai reçu une communication du gouvernement américain m'annonçant qu'en supplément aux allocations normales, 54.000 tonnes — je dis bien « tonnes », pour ceux qui hésitent sur le système métrique (*Rires et applaudissements au centre, à gauche et à droite*) — 54.000 tonnes de blé et de farine seraient données à la France avant le 1er janvier prochain. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. André Marty. Pas données!

M. Robert Montillot. Dites-nous ce que fait pour nous la Russie.

M. Jacques Duclos. Cela n'a rien à voir avec ce que j'ai dit, monsieur le ministre des affaires étrangères. (*Exclamations au centre.*)

M. Francisque Gay. Au contraire!

M. Jacques Duclos. A la vérité, nous sommes en présence d'une politique qui tend à préparer la mainmise du capital américain sur l'ensemble de la répartition française, avec les « prix uniques » et autres monopoles. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à gauche.*)

Cette politique consiste à préparer la ruine de nos paysans au bénéfice des grands exportateurs d'outre-Atlantique de blé, de frigo et de corned beef. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

M. Patrice Bougrain. Vous faites pourrir nos denrées dans les ports. Vous affamez le peuple.

M. Jacques Duclos. Ainsi donc, M. Robert Schuman, nous le savons, a donné son adhésion à cette politique de collaboration avec les impérialistes américains, qui devient, par la force des choses, une politique de soumission de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre, à gauche et à droite.*)

Nous, communistes, n'acceptons pas une telle soumission. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. André Béranger. Vous en acceptez une autre.

A l'extrême gauche. Laquelle ?

Sur divers bancs. Où est Thorez ?

M. Pierre Montel. On se croirait à Varsovie!

M. Jacques Duclos. Au fond, la politique de M. Robert Schuman va être la continuation de la politique de M. Ramadier. On nous l'a dit il y quelques instants et le nouveau président du conseil va faire ce qu'aurait fait le président du conseil désigné qui a été battu hier.

M. Robert Schuman a parlé, bien entendu, des mouvements de grève. Il a dit vouloir faire une politique sociale qui fera disparaître tous les mécontentements.

Allez-y, faites-la, cette politique sociale ! Ce sera très bien! Nous ne demandons pas mieux. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Montel. Autrement dit, vous vous chargez de la saboter!

M. Jacques Duclos. M. Schuman a brandi, lui aussi, la menace mais il n'a pas parlé d'une façon concrète de la nécessité de donner satisfaction à la classe ouvrière. Ses formules ont été très vagues dans ce domaine.

M. Fernand Bouxom. Tout cela était écrit hier!

M. Jacques Duclos. Et cependant, les revendications qui sont intimement liées aux mouvements grévistes sont simples et claires. Lorsque les travailleurs demandent que le minimum vital soit porté à 10.800 francs, qui donc pourrait trouver cela exagéré ? Qui donc ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Eugène Claudius-Petit. Ceux qui ne veulent pas les trahir.

M. Jacques Duclos. Les ouvriers réclament une augmentation de salaire. Peut-on leur contester légitimement ce droit ? On leur a dit souvent d'attendre la baisse des prix et on leur demandait cela au moment où l'on notait de très nombreuses hausses.

A gauche. Avec Croizat, par exemple.

M. Jacques Duclos. A la vérité, vous le savez, ce ne sont pas des prêches moralisateurs qui peuvent tromper longtemps les ouvriers. Les travailleurs ont compris. Ils ont vu que le niveau de la production industrielle et agricole est, en gros, le même que celui de la production de 1938, alors que leurs moyens d'existence sont moindres de moitié. Telle est la vérité. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à gauche.*)

M. Fernand Bouxom. Quand il n'y aura plus de grèves leurs moyens dépasseront le niveau d'avant-guerre !

M. Jacques Duclos. C'est pourquoi les travailleurs continuent à réclamer un acompte provisionnel de 25 p. 100 et la revision trimestrielle des salaires, de façon à obliger le Gouvernement à pratiquer une politique effective de baisse des prix et non pas à favoriser la hausse.

Les travailleurs de la fonction publique sont en droit de réclamer leur reclassement et la classe ouvrière tout entière est fondée à exiger le respect du droit syndical.

Et l'on voit les ouvriers de l'industrie unis étroitement aux travailleurs de la fonction publique. C'est un fait nouveau dans l'histoire du mouvement ouvrier français que le mouvement des instituteurs de la Seine, mouvement unanime et d'une immense portée.

Les instituteurs ne peuvent pas, dès maintenant, ne pas avoir le sentiment de la nécessité accrue de défendre l'école laïque. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

M. Marcel Naegelen. Nous défendions l'école laïque contre vous en Alsace quand vous étiez les alliés des autonomistes hitlériens et que vous la dénonciez comme l'école de l'impérialisme français. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Monsieur le président du conseil désigné, soyez heureux. D'anciens ministres se rappellent opportunément à vous. (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche. — Vives protestations à gauche et au centre.*)

M. Georges Bidault. C'est intolérable!

M. Max Lejeune. Quelle chute, monsieur Duclos!

M. Marcel Naegelen. Vous mesurez les autres à votre aune!

M. Jacques Duclos. M. Robert Schuman nous a parlé de la défense de toutes les

libertés et je me demande si cette expression « toutes les libertés » n'englobe pas aussi la liberté de l'enseignement telle que nous la connaissons: la liberté de l'école confessionnelle avec des subventions à la clé. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

M. Charles Lussy. C'est de la jalousie, monsieur Duclos.

M. Henri Teitgen. Je regrette que vous n'ayez pas le souvenir d'un certain texte de votre ami Thorez. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Je pose la question de ces libertés parce que — ce n'est pas lui faire injure de le dire — personne ne songerait à imaginer M. Robert Schuman sous les traits d'un nouveau Jules Ferry, portant un amour tout particulier à la laïque.

M. Robert Bichet. Et à l'Indochine! (*Mouvements divers.*)

M. Jacques Duclos. C'est pourquoi je comprends très bien que la désignation de M. Robert Schuman fasse sentir au corps enseignant la nécessité de défendre avec plus de vigueur que jamais l'école laïque dans notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre July. Il fut un temps où vous tendiez la main aux catholiques.

M. Jacques Duclos. En ce qui nous concerne, cette raison s'ajoute à celles que nous avons déjà de ne pas voter pour vous, monsieur le président du conseil désigné.

M. Robert Schuman est le représentant d'un département où sévit une puissante féodalité, celle des de Wendel. (*Exclamations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je crois être aussi modéré que véridique dans mes propos...

M. le président. Monsieur Duclos, n'oubliez pas que la Moselle est un département recouvré. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Je sais bien, mesdames, messieurs, que la Moselle est un département recouvré...

M. Joseph Lecacheux. Pas par vous!

M. Jacques Duclos. ...mais ceci n'a rien à voir avec l'existence de la dynastie des de Wendel. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et je crois être aussi modéré que véridique dans mes propos en disant que M. le président du conseil désigné ne nous a pas donné jusqu'à maintenant l'exemple d'une lutte particulièrement ardente contre cette dynastie des de Wendel.

En passant, je me permets de vous faire observer, monsieur le président du conseil désigné, que l'on voit avec une certaine inquiétude reprendre le transport du minerai de fer lorrain en direction de la Ruhr.

Déjà, vous le savez, avant la guerre, c'est avec le minerai de fer lorrain que Hitler put porter la production d'acier de l'Allemagne à un niveau quatre fois supérieur à celui de notre production nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Germain Rincent. Et avec le pétrole russe, qu'a-t-il fait, Hitler ?

M. Pierre Montel. Vous étiez alors l'allié de Staline!

M. René Coty. Vous chaussiez les bottes de « Poincaré-la-guerre »!

M. Jacques Duclos. Si je me permets aujourd'hui d'attirer l'attention de l'Assemblée sur ce fait, c'est que nous savons trop que l'on pense dans certains milieux à reconstruire l'Allemagne avant la France et à faire de cette Allemagne un pays dont le potentiel industriel sera deux fois plus important, si ce n'est davantage, que le nôtre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président du conseil désigné. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Duclos ?

M. Jacques Duclos. Volontiers.

M. le président du conseil désigné. Monsieur Jacques Duclos, je ne veux pas répondre à toutes vos affirmations, et notamment à celles qui visent ma personne.

Je voudrais simplement rappeler que si, en 1940, pendant trois mois, du mois de mars au début du mois de juillet, j'ai appartenu à plusieurs gouvernements successifs, c'était uniquement au titre de sous-secrétaire d'Etat aux réfugiés et parce que le département de la Moselle, dont vous avez parlé, était déjà de tous les départements français, le premier éprouvé par la guerre, et évacué.

200.000 de ses habitants étaient acueillis dans d'autres départements français, fraternellement, certes, mais ce n'en était pas moins douloureux pour eux.

Le Gouvernement d'alors a pensé qu'il serait utile qu'un des leurs fût chargé du service destiné à atténuer leurs douleurs et leurs misères.

Vous avez dit, monsieur Duclos, que ce département était différent des autres.

M. Jacques Duclos. Je n'ai pas dit cela.

M. le président du conseil désigné. Si vous ne l'avez pas dit, je m'excuse de vous avoir mal compris.

M. Jacques Duclos. J'ai dit que dans ce département sévit une dynastie, c'est tout.

M. le président du conseil désigné. Je ne vois pas dans quelle mesure j'en serais responsable. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre.*)

Je ne vois pas dans quelle mesure je pourrais être personnellement responsable et complice de l'existence de ce que vous appelez cette dynastie, qui existe en Moselle depuis plus de deux siècles.

Mme Anna Schell. Vous la connaissez bien!

M. le président du conseil désigné. D'autre part, vous avez prononcé des paroles qui m'ont profondément peiné. Vous avez dit que j'accepterais, par ma politique et mon attitude, la reconstitution d'une Allemagne puissante.

Vraiment, croyez-vous possible qu'un homme représentant ces départements évacués, déchirés, mutilés, spoliés, soit capable de trahir à ce point non seulement la France, mais plus particulièrement la région qu'il a l'honneur de représenter au Parlement français ? (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jacques Duclos. Vous sentez très bien, monsieur le président du conseil désigné, qu'il ne s'agit pas ici de mettre en cause des sentiments personnels. (*Exclamations au centre et à droite.*)

Si vous ne pouvez rien entendre, messieurs, dites-le. Mais alors, personne ne parlera ici!

Qu'est-ce que cela signifie ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marcel Cachin. On ne respecte plus ici la liberté de parole. C'en est trop!

Notre camarade ne peut plus prononcer un seul mot, monsieur le président. La patience a des limites.

M. Jacques Duclos. J'ai parfaitement compris, monsieur le président du conseil désigné, le caractère que vous entendez donner à vos déclarations. Mais il ne s'agit pas ici de la volonté d'un homme, il s'agit de l'orientation de toute une politique et nous avons sous les yeux, hélas! le déroulement d'une politique internationale qui tend à faire de l'Allemagne, un bastion industriel qui sera infiniment plus important que la France et qui mettra en danger notre sécurité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marcel Cachin. Les Américains eux-mêmes proclament qu'ils veulent redresser l'Allemagne avant la France.

M. René Coty. Il est un peu tard pour tenir ce langage!

M. Jacques Duclos. Enfin, pour me résumer sur le chapitre des mouvements ouvriers, je dois dire que M. Robert Schuman semble voir, lui aussi, des meneurs là où il y a un profond courant de mécontentement populaire, né de la misère.

Vous avez parlé de l'exploitation politique de la détresse; c'est toujours le vieux thème qu'emploient les gouvernements qui veulent combattre la classe ouvrière, monsieur Robert Schuman. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et l'on pourrait trouver des propos de ce genre dans le *Journal officiel*, tout au long des débats qui se sont déroulés dans cette enceinte, sur le problème des mouvements ouvriers.

Je comprends trop bien que, dans certains milieux, on n'aime pas les organisations syndicales, ou qu'on les aime d'une certaine manière. Mais ces organisations syndicales sont ce qu'elles sont, ce que les font les ouvriers eux-mêmes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les organisations syndicales ne dépendent pas de la volonté du Gouvernement et je veux rappeler ce qu'écrivait l'un de nos collègues, en 1920, au moment où la C. G. T. était poursuivie parce qu'on l'accusait de ne pas maintenir le mouvement ouvrier dans un cadre purement corporatif.

Ecoutez bien cette citation, monsieur Robert Schuman:

« La bourgeoisie capitaliste voudrait réduire le mouvement ouvrier à n'être plus qu'un mouvement purement corporatif. Mais le syndicalisme, nécessité de la lutte des classes que le capitalisme porte en lui, n'accepte pas cet arbitraire; quelle que soit l'ardeur de l'adversaire, le prolétariat ne laissera pas toucher à sa meilleure arme. On peut prononcer son jugement; la C. G. T. est indissoluble ».

Cela a été écrit dans *Le Populaire* du 16 octobre 1920, par notre collègue M. Charles Lussy. (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre.*)

Ce n'était pas mal, n'est-ce pas, mes chers collègues ?

M. Charles Lussy. C'est très bien.

M. Jean Binot. Et c'est toujours vrai!

M. Jacques Duclos. Je ne crois pas me tromper, monsieur le président du conseil désigné, en disant qu'en 1920 M. Charles Lussy n'était pas de vos auteurs préférés. C'est bien vrai, n'est-ce pas ?

Mais on a pu, plus près de nous, prononcer, sur les mouvements de grève, des jugements qu'il n'est pas inutile de rappeler. Je cite:

« Les mouvements de grève qui éclatent un peu partout dans le pays sont dus, pour la plupart, aux salaires insuffisants. La guerre finie, les travailleurs veulent au moins pouvoir se nourrir et se vêtir. Ce

que l'on ne semble pas avoir bien compris, c'est que la classe ouvrière ne doit plus être réduite à la portion congrue. Elle réclame sa part, toute sa part ».

On a pu lire ces lignes dans *Le Populaire* du 19 mai 1945. Elles sont toujours d'une brûlante actualité. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

M. Jean Binot. Vous avez de bonnes lectures!

M. Jacques Duclos. Monsieur le président du conseil désigné, j'ai l'impression que je vous fais perdre un peu de votre clientèle, avec certains de ces applaudissements! (*Exclamations au centre.*)

Mais non, à la vérité, il apparaît que, de l'extrême droite jusqu'au groupe socialiste, tout le monde est d'accord avec vous, sans que personne reparle aujourd'hui de « troisième force ».

Pour en revenir à la situation qui est faite aux travailleurs de France, voici, monsieur le président du conseil désigné, ce que publie le journal *Daily Mail* de ce matin, édition de Paris:

« Beaucoup d'ouvriers français ont des griefs légitimes, car leurs salaires ne suffisent pas du tout pour satisfaire même les besoins élémentaires de l'existence. »

M. Pierre Montel. Par votre faute!

M. Jacques Duclos. « Quant à la distribution du ravitaillement, l'un des premiers devoirs sociaux de n'importe quel gouvernement, les gouvernements de France ont jusqu'ici échoué lamentablement. »

Ce n'est, hélas! que trop vrai.

Il est clair que, si l'on faisait droit aux revendications légitimes des travailleurs, beaucoup de problèmes se poseraient en France d'une tout autre façon. Mais il semble qu'on ne le comprenne pas dans les milieux gouvernementaux.

Certes, on nous parle de sécurité monétaire, d'équilibre budgétaire, et nous comprenons la portée et l'importance de toutes ces questions.

Mais ce n'est pas sur un fond de misère généralisée que peut s'assurer la sécurité de notre monnaie. D'ailleurs, les engagements contractés du fait des emprunts auxquels nos gouvernants ont été amenés à recourir ne font-ils pas dépendre, dans une certaine mesure, la sécurité de notre monnaie de volontés autres que les nôtres?

La première condition de la sécurité de notre monnaie c'est, j'insiste beaucoup sur ce point, la sauvegarde de notre indépendance économique. (*Exclamations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais ce que nous lisons et ce que nous entendons nous permet de penser qu'on songe au dehors à régler certains problèmes qui ne devraient être réglés que chez nous, parce que ce sont des problèmes français. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

Quant à l'équilibre budgétaire, on ne veut pas faire d'économies là où il faudrait en faire, et on en fait là où il ne faudrait pas en faire.

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il s'agit là de questions purement techniques. Il s'agit de problèmes politiques que l'on peut régler dans un sens progressiste ou dans un sens réactionnaire.

Nous, nous voulons que ces problèmes soient réglés dans un sens progressiste (*Applaudissements à l'extrême gauche*) et l'on comprend que, dans de telles conditions, nous ne puissions pas accorder notre confiance au nouveau président du conseil désigné.

M. Robert Schuman est le représentant d'une politique dont nous croyons qu'elle ne correspond pas aux besoins de notre pays dans la période actuelle.

Ce qu'il a dit des mouvements ouvriers témoigne d'un état d'esprit qui peut être dangereux dans le développement de la situation. Il est visible que l'on tente actuellement, dans certains milieux, de se livrer à des provocations. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je dénonce ici publiquement un article qui a été publié dans le journal *La Croix*. L'édition d'hier soir de ce journal mettait en cause notre parti à propos de soi-disant préparatifs qui n'existent que dans l'imagination du rédacteur. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce pieux journaliste, M. Limagne, peut aller à confesse. Il est en état de péché mortel. (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche.*)

Quant au *Populaire* de ce matin, il mérite le premier prix de roman-feuilleton; on peut lire dans ce journal que les militants de notre parti ont reçu l'ordre de « monter » à Paris.

Peut-être le journaliste du *Populaire* a-t-il voulu faire allusion à la venue des élus municipaux de notre parti, convoqués à Paris pour une conférence en vue du congrès de l'association des maires de France? (*Rires à l'extrême gauche.*)

Mais il aurait fallu préciser, au lieu de se livrer à une odieuse provocation qui n'est en somme destinée qu'à cacher les agissements des hommes du plan bleu, en accusant notre parti. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite.*)

Nous savons que le dénommé Le Guennec de Kerigatt, inculpé dans le complot du plan bleu, a défini de la manière suivante les consignes adressées aux agents d'exécution de ce plan:

« Organiser la propagande anticommuniste; infiltrer des agents dans tous les organismes démocratiques et particulièrement dans les syndicats pour tenter de les désagréger; organiser des dépôts d'armes et des attentats...

A droite. Comme chez Renault!

M. Jacques Duclos. ...provoquer l'intervention violente de la police (*Interruptions au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*); distribuer de faux documents et répandre des calomnies contre le parti communiste et ses dirigeants. » (*Interruptions au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Par conséquent, rien de ce qui se fait contre nous ne peut nous étonner en de telles circonstances.

Récemment, la presse a annoncé la découverte d'un certain nombre de dépôts d'armes — dont on n'a plus parlé par la suite — en Dordogne, dans le Doubs et ailleurs. (*Interruptions à droite.*)

A droite. Chez Renault!

M. Jacques Duclos. On a appris que des armes avaient été transportées d'Espagne en France. Et il a été question naguère de la saisie de deux tonnes d'armes dans des dépôts à Asnières, à Gennevilliers et à Villers-Cotterets.

Sur tous ces faits, le voile du silence a été jeté. On ne veut pas en parler et, cachant les agissements des hommes du plan bleu, on essaie de détourner l'attention sur les communistes. (*Exclamations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est une méthode classique: le meilleur moyen de couvrir les véritables coupables, c'est d'accuser ceux qui ne sont pour rien dans les affaires en cause. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre.*)

Nous dénonçons toutes ces machinations qui tendent à créer une atmosphère de trouble dans ce pays. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Sur divers bancs au centre et à droite. Comme à Marseille!

M. Jacques Duclos. Nous appelons les ouvriers, les paysans, les travailleurs de la fonction publique, l'ensemble des républicains et des patriotes à faire preuve de vigilance et à s'unir dans les comités de défense de la République, de notre industrie, de notre agriculture et de notre indépendance nationale. (*Exclamations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous comptons avant tout sur le peuple et, quand M. le président du conseil désigné disait qu'il ne croyait pas à la fatalité de la guerre, j'avais presque envie de l'interrompre et de lui dire que nous non plus nous ne croyons pas à une telle fatalité.

Des gens pensaient qu'avec le chantage de la bombe atomique ils pourraient tout conquérir sans combattre. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Maintenant, cela ne prend plus! Et je salue comme un bienfait pour la cause de la paix l'annonce, par M. Molotov, du fait que le secret atomique n'est plus en possession d'un seul Etat. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voix nombreuses au centre et à droite. Debout! Debout!

M. Jacques Duclos. Il est des groupes impérialistes qui veulent dominer le monde, mais il y a les peuples qui veulent la paix, et qui la veulent dans la liberté et dans l'indépendance. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

M. Pierre Métayer. Vive la Pologne, monsieur!

M. Jacques Duclos. J'ai dit, hier, qu'il faudrait à la France un tout autre gouvernement que celui qu'on nous offre. Je n'insisterai pas; je ne redirai pas aujourd'hui ce que j'ai déclaré hier; mais, aujourd'hui, nous allons refuser l'investiture au président du conseil désigné, M. Robert Schuman, comme nous l'avons refusée hier à M. Léon Blum. (*Mouvements divers*).

En terminant, je déclare que, face aux hommes du parti américain unis dans la même haine du communisme (*Protestations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*) c'est dans le peuple que nous plaçons notre confiance, avec la certitude que, par lui, la France et la République seront sauvées. (*A l'extrême gauche les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. le président. Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la déclaration de M. le président du conseil désigné.

Aux termes du 3e alinéa de l'article 45 de la Constitution, « le président du conseil et les ministres ne peuvent être nommés qu'après que le président du conseil ait été investi de la confiance de l'Assemblée au scrutin public et à la majorité absolue des députés ».

A ce propos, j'ai reçu de M. Robert Lecourt la motion d'investiture suivante:

« En conformité de l'article 45, paragraphe 3, de la Constitution, l'Assemblée nationale investit M. Robert Schuman de sa confiance ».

Avant de mettre aux voix cette motion, je donne la parole à M. Jean Masson, pour expliquer son vote.

M. Jean Masson. Je renonce à la parole (*Très bien! très bien!*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Montel.

M. Pierre Montel. Je renonce également à la parole. (*Très bien! très bien!*)

M. Pierre André. Quelle leçon, monsieur Duclos! (*Rires et applaudissements à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Lussy. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Charles Lussy. Mes chers collègues, il est de tradition, le jour où un président du conseil désigné se présente devant l'Assemblée pour obtenir sa confiance, c'est-à-dire son investiture, qu'un certain nombre de questions lui soient posées.

Aujourd'hui, je ne suivrai pas cette tradition. L'heure n'est pas aux longs discours, le temps presse et le Gouvernement doit être constitué le plus rapidement possible. L'ordre public et la défense des libertés républicaines l'exigent. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

J'aurais sans doute borné mon intervention à ces quelques mots si M. Jacques Duclos ne m'avait fait l'honneur d'apporter à cette tribune un extrait d'un article publié il y a quelque vingt-sept ans.

A l'extrême gauche. Du « Lussy première manière ».

M. Charles Lussy. Je suis heureux de l'occasion qui m'est ainsi donnée de dire à M. Jacques Duclos et à ses amis qu'en ce qui me concerne, depuis vingt-sept ans, sur aucun problème, je n'ai changé d'idées. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

M. Arthur Ramette. Depuis le temps où vous étiez rédacteur à *L'Humanité* ?

M. Charles Lussy. M. René Arthaud a éprouvé le besoin de me contraindre à faire connaître à l'Assemblée, bien que cela ait peu d'importance pour elle, que ses amis ont été battus dans ma commune, ayant perdu exactement le nombre de voix que les socialistes ont gagné.

M. René Arthaud. Ce sont les voix des miliciens et des P. R. L.

M. Charles Lussy. Si ces voix étaient celles des miliciens, j'en conclus que les communistes ont été élus il y a deux ans par les miliciens. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. René Arthaud. Vous mentez comme vous mentez toujours. (*Protestations à gauche et au centre.*)

M. Georges Cogniot. Le débat s'élève!

M. Charles Lussy. M. Georges Cogniot fait remarquer que le débat ne s'élève pas. Qu'il s'en prenne à M. René Arthaud.

Mais ceci a aussi peu d'importance que les injures de M. René Arthaud ou, du reste, celles de n'importe quel député communiste. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

La C. G. T., en 1920, était menacée par le Gouvernement de dissolution et poursuivie devant les tribunaux pour cette fin.

Une voix à l'extrême gauche. Elle l'est toujours.

M. Charles Lussy. J'ai défendu dans le journal qui était alors le journal d'un parti socialiste, que la IIIe Internationale n'avait pas coupé en deux, l'indépendance de la C. G. T. et je la défends encore aujourd'hui. (*Applaudissements à gauche. — Vives exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Georges Cogniot. Vous avez voté pour la IIIe Internationale. Farceur!

M. Charles Lussy. Monsieur Cogniot, c'est une erreur de plus. Si j'étais communiste, je dirais: un mensonge de plus. Mais, encore une fois, ceci a peu d'importance. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Je voudrais ramener mon intervention à son objet propre et profiter de l'occasion qui m'est donnée de dire à M. Jacques Duclos qu'en ce qui concerne la défense de l'école laïque, nous n'attendons pas qu'il nous encourage à mener une action que nous n'avons jamais cessé de poursuivre.

J'aurais voulu le voir éprouver le même zèle et le même soupçon à l'égard du mouvement républicain populaire à l'heure où lui et ses amis, non seulement préconisaient la liberté de l'enseignement, mais siégeaient dans un cabinet dont le président faisait partie du mouvement républicain populaire. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Georges Bidault. C'est vrai, naturellement! (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Charles Lussy. Tout ceci, on le comprend bien... (*Vives interruptions à l'extrême gauche.*)

M. le président. Veuillez mettre fin à ces interruptions.

M. Arthur Ramette. Vous auriez dû utiliser votre voix, tout à l'heure, pour réclamer le silence aux autres, président à sens unique! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives protestations à gauche, au centre et à droite.*)

Sur de nombreux bancs. A l'ordre!

M. le président. Monsieur Ramette, je vous rappelle à l'ordre.

Je ne vous ai jamais entendu discuter, mais toujours injurier. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Arthur Ramette. Les injures venaient tout à l'heure de ce côté de l'Assemblée (*la droite.*)

Je ne dis pas d'injures, je constate des faits.

Vous avez oublié de rappeler à l'ordre ceux qui hurlaient contre Jacques Duclos.

M. Charles Lussy. Les incidents qui ont lieu en ce moment ne sont pour nous qu'une raison de plus pour nous confirmer dans notre attitude.

Il s'agit pour nous, pour vous, d'assurer la continuité du régime parlementaire...

A l'extrême gauche. Et capitaliste!

M. Charles Lussy. ... de protéger la République contre toutes les entreprises, aussi bien contre ceux qui la menacent du dehors que contre ceux qui s'efforcent à tout instant de saboter le régime parlementaire lui-même.

A cette œuvre, le groupe socialiste ne peut refuser son appui.

M. Robert Schuman, tout à l'heure, demandait nos suffrages pour défendre la République.

Pour défendre la République, le parti socialiste a souvent pris l'initiative de lancer lui-même des mots d'ordre.

M. André Marty. Comme à Vichy, le 11 juillet 1940!

M. Charles Lussy. Chaque fois qu'on a faiat appel à lui, il a répondu: présent. Aujourd'hui encore, il répond: présent. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Vous avez dit, monsieur Robert Schuman, dans votre déclaration, que la vacance du pouvoir ne saurait se prolonger. C'est notre avis et c'est pourquoi, sans en dire davantage, réservant pour plus tard, s'il en était besoin, les débats sur les problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui, le groupe socialiste, certain de bien défendre la République...

M. Jean Cristofol. Et le capitalisme.

M. Charles Lussy. ... ses lois et ses libertés, vous accordera tout à l'heure tous ses suffrages. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix, par scrutin, la motion d'investiture dont j'ai donné lecture.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Conformément à l'article 82 du règlement, il va être procédé au pointage des votes.

La séance est suspendue pendant cette opération.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq minutes, est reprise à vingt heures dix minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	596
Majorité constitutionnelle	309
Pour l'adoption	412
Contre	184

La majorité constitutionnelle étant atteinte, l'investiture est accordée. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite. — Au centre et sur de nombreux bancs à gauche et à droite, MM. les députés se lèvent et applaudissent.*)

— 5 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. J'invite l'Assemblée à régler son ordre du jour.

M. Charles Barangé, *rapporteur général.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Je demande à l'Assemblée de vouloir bien, en tout état de cause, tenir séance mardi, le matin si possible, pour la discussion d'un projet de loi très important et dont l'urgence, M. le président du conseil le sait bien, est indéniable.

M. Robert Schuman, *président du conseil.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Je dois m'associer à la demande présentée par M. le rapporteur général au nom de la commission des finances. Il s'agit, en effet, de ratifier une convention avec la Banque de France qui a été rapportée devant la commission des finances il y a huit jours déjà et qui est d'une extrême urgence.

Si l'Assemblée vote mardi matin cette convention, le Conseil de la République pourra délibérer dans l'après-midi du même jour.

M. le président. Et ensuite, monsieur le président du conseil ?

M. le président du conseil. Pour le moment, monsieur le président, je ne suis pas à même de faire des propositions utiles. J'espère que, mardi matin, il sera possible au Gouvernement de présenter à l'Assemblée des propositions concrètes pour la fixation de l'ordre du jour.

M. Louis Bour. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bour.

M. Louis Bour. L'Assemblée avait accepté d'inscrire à l'ordre du jour de la

séance de jeudi la discussion du projet de loi relatif à la réorganisation des transports parisiens.

Il s'agit là, évidemment, d'une question secondaire et purement technique qui ne passionnera certainement pas l'Assemblée. Mais il est nécessaire qu'elle reçoive une solution avant le 1er janvier prochain.

M. le président du conseil voit-il un inconvénient à ce que le projet en question soit inscrit à l'ordre du jour de la séance de mardi prochain après-midi ?

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Je ne suis malheureusement pas en mesure d'indiquer si, mardi prochain après-midi, le futur ministre des transports sera suffisamment informé de la question des transports parisiens pour défendre le projet et s'expliquer devant l'Assemblée.

M. le président. Il conviendrait, dans ces conditions, que l'Assemblée fixât à jeudi prochain la séance qu'elle tiendra après celle de mardi matin et qui serait réservée à l'examen de ce projet.

M. le président du conseil. Il est très probable que, jeudi prochain, le Gouvernement sera prêt à discuter.

M. le président. Afin que tous nos collègues soient renseignés, je vous demande, monsieur le président du conseil, si vous acceptez que le projet relatif aux transports parisiens vienne en discussion jeudi prochain.

M. le président du conseil. Je le confirmerai mardi matin.

M. le président. M. le rapporteur général de la commission des finances demande à l'Assemblée de tenir séance mardi matin pour la discussion du projet de loi relatif à l'approbation d'une convention avec la Banque de France.

M. le président du conseil accepte.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, mardi prochain, 25 novembre, à dix heures, séance publique:

Nomination d'un membre de la commission chargée de statuer sur l'éligibilité de tous les membres du conseil économique et la régularité de leur désignation.

Nomination, par suite de vacances, de membres appelés à figurer sur la liste des jurés de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944.

Discussion du projet de loi tendant à approuver une convention conclue entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France. (Nos 2657-2674, M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi fixé.

— 6 —

RENVOI A UNE COMMISSION

M. le président. Dans sa séance du 19 novembre 1947, l'Assemblée nationale avait renvoyé à la commission de la réforme administrative la proposition de loi de M. de Tinguy et plusieurs de ses collègues tendant à réorganiser l'administration départementale dans le cadre de la réforme administrative (n° 2341).

La commission de la réforme administrative se déclare incompétente et demande que cette affaire soit renvoyée à l'examen de la commission de l'intérieur.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi ordonné.

— 7 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, un projet de loi relatif aux modifications du nom patronymique et du prénom.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 2695, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la justice et de législation. *(Assentiment.)*

J'ai reçu de M. le ministre des finances un projet de loi complétant la législation des changes.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 2696, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. *(Assentiment.)*

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures quinze minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

Désignations, par suite de vacances, de candidatures pour les fonctions de jurés de la Haute Cour de justice.

(Application de l'article 3 de l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifié par l'article 1er de la loi du 27 décembre 1945 et de l'article 16 du règlement.)

Les candidatures de Mme Douteau, MM. Dumet, Poumadère, Perdon, sont proposées par le groupe communiste pour remplacer respectivement MM. Pourtalet, Juge, Mudry, de Chambrun.

(Ces candidatures seront ratifiées par l'Assemblée si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de cinquante députés au moins.)

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

séance du samedi 22 novembre 1947.

SCRUTIN (N° 324)

Sur la motion d'investiture de M. Robert Schuman, président du conseil désigné.

Nombre des votants..... **596**
Majorité constitutionnelle..... **309**

Pour l'adoption..... **412**
Contre **184**

L'Assemblée nationale a accordé l'investiture.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Ahnne.
Allonneau.
Amiot (Octave).
André (Pierre).
Antier.
Anxionnaz.
Aragon (d').
Archidice.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Aujoulat.
Aumeran (Général).
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrot.
Bas.
Paul Bastid.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Beauquier.
Béchard.
Bèche.
Bégouin.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaieb.
Béranger (André).
Bergasse.
Bergeret.
Bessac.
Betolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Boisdon.
Edouard Bonnefous.
Bonnet.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bougrain.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bourdan (Pierre).
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier-O'Cottereau, Mayenne.
Bouxom.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Castellani.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Chaban-Delmas (Général).
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chautard.
Chaze.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coty (René).
Coudray.
Courant.
Couston.
Crouzier.
Cudenet.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dusseaulx.
Duveau.
Errecart.
Evrard.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix (Colonel).
Finet.
Fonlup-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Froment.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini
Gay (Francisque).
Gazier
Geoffre (de).
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Gorse.
Gosset
Gouin (Félix).
Gozard.
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Henneguelle.
Horma Ould Babana.
Hugues.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
July.
Kauffmann.

Kir.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laribi.
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecacheux.
Lecourt.
Le Coutaller.
Lécrivain-Servoz.
Leenhardt.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Lespès.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Lhuissier.
Liquard.
Livry-Level.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Macouin.
Malbrant.
Mallez.
Marcellin
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Marin (Louis).
Marosselli.
Martel (Louis).
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez.
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Michelet.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monin.
Monjaret.
Mont.
Montell (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Montillot.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Naegelen (Marcel).
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Orvoen.
Palewski.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène), dit Claudius.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Peyroles.
Peytel.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierre-Grouès.
Pinay.
Pinçon.
Pineau.
Pleven (René).
Poimbœuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Pouyet.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Raymond Laurent.
Recy (de).
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Rivet.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Roulon.
Rousseau.
Said Mohamed Cheick.
Saravane Lambert.
Sauder.
Schaff.
Schauffler.
Scherer.
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Serre.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teilgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Terrenoire.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Triboulet.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Villard.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Wolff.
Yvon.

Ont voté contre :

MM.
Airoldi.
Aku.
Angeletti.
Apithy.
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Boysson (de).
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Citerne.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
Croizat
Mme Darras.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Doyen.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy (Gironde).
Dutard
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Mme François.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Hervé (Pierre).
Houphouet-Boigny.
Joinville (Général), [Alfred Malleret].
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Lamps.
Lareppe.
Lavergne.
Lecœur.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Lisette.
Llante.
Lozeray.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Mamba Sano.
Manceau.
Martine.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
André Mercier (Oise).
Mme Méty.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Moulon.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nedelec.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paul (Marcel), Haute-Vienne.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Mme Schell.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Capitant (René).
Dubois (René-Emile).
Godin.
Nisse.
Theetten.
Vendroux.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Ben Tounes.
Boukadoum.
Degoutte.
Derdour.
Khider.
Lamine Debaghine.
Mezerna.
Schuman (Robert), Moselle.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM.
Douala.
Rabemananjara.
Raseta.
Ravoahangy.

Excusés ou absents par congé :

M. Quilici.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Erratum

aux comptes rendus in extenso *des séances des 30 octobre, 13, 14 et 18 novembre* 1947.

M. Douala, porté comme ayant voté:

Pour dans les scrutins:

N° 316, du 30 octobre 1947, sur la question de confiance posée pour l'adoption de l'ordre du jour de M. Charles Lussy sur la politique générale du Gouvernement;

N° 318, du 14 novembre 1947, sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'introduction du franc en Sarre;

N° 319, du 18 novembre 1947 (1re séance), sur le renvoi à la suite de la discussion de l'interpellation de M. Florimond Bonte sur le camp de Beauregard;

N° 320, du 18 novembre 1947 (2e séance), sur les propositions de la conférence des présidents;

N° 321, du 18 novembre 1947 (2e séance), sur la fixation de la date, par la conférence des présidents, de la suite du débat sur les interpellations relatives aux incidents de Marseille;

Contre dans le scrutin:

N° 317, du 13 novembre 1947, sur la motion d'ajournement de M. Capitant relative à la discussion de la proposition tendant à la nomination des représentants de la métropole au conseil de l'Union française,

doit être porté dans ces scrutins sous la rubrique « ne peuvent prendre part au vote ».

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du vendredi* 21 *novembre* 1947.

(*Journal officiel* du 22 novembre 1947.)

Dans le scrutin (n° 323) sur la motion d'investiture de M. Léon Blum, président du conseil désigné:

M. Dezarnaulds, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

M. Deshors, porté comme « n'ayant pas pris part au vote » déclare avoir voulu voter « contre ».

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.